

# CERTIFICAT MÉDICAL LIÉ À LA LICENCE...

## PLUS FACILE, PLUS PRATIQUE !



### Obtenir sa licence

**UN CERTIFICAT MÉDICAL** DATANT DE MOINS D'UN AN AUTORISANT LA PRATIQUE DU SPORT, EN COMPÉTITION OU NON.



À PRÉSENTER OU À ENVOYER AU CLUB.



LA LICENCE EST ENVOYÉE PAR MAIL AVEC LA MENTION « **HORS COMPÉTITION** » OU « **COMPÉTITION AUTORISÉE** »\*.



### Renouveler sa licence

**PLUS BESOIN D'ALLER** CHEZ LE MÉDECIN CHAQUE ANNÉE! UNE SIMPLE ATTESTATION SUFFIT POUR LES ANNÉES N+1 ET N+2.



IL FAUT JUSTE CERTIFIER AUPRÈS DU CLUB AVOIR RENSEIGNÉ LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ DU MINISTÈRE DES SPORTS, ET AVOIR RÉPONDU PAR LA NÉGATIVE À L'ENSEMBLE DES RUBRIQUES.



LA NOUVELLE LICENCE EST ENVOYÉE PAR MAIL AVEC LA MENTION « **HORS COMPÉTITION** » OU « **COMPÉTITION AUTORISÉE** » DU CERTIFICAT INITIAL\*.



### Jouer en compétition

**UN DOCUMENT UNIQUE** : LA LICENCE INTÈGRE LA MENTION « **COMPÉTITION AUTORISÉE** » OU « **HORS COMPÉTITION** » DU CERTIFICAT MÉDICAL.



PLUS DE CERTIFICAT MÉDICAL À MONTRER AU JUGE-ARBITRE.



SI UN JOUEUR AVEC UNE LICENCE « **HORS COMPÉTITION** » SOUHAITE PARTICIPER À DES ÉPREUVES OFFICIELLES EN COURS D'ANNÉE, IL DEVRA FOURNIR À SON CLUB **UN CERTIFICAT MÉDICAL** DATANT DE MOINS D'UN AN L'Y AUTORISANT. LE CLUB EFFECTUERA LA MISE À JOUR DE SA LICENCE.



LES CLUBS NE SONT TENUS DE CONSERVER NI CERTIFICAT MÉDICAL, NI ATTESTATION DE RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE DE SANTÉ.



\*ÉGALEMENT DISPONIBLE DANS «MON ESPACE TENNIS».